



VILLE DE MARSEILLE

Le Maire

Le - 8 DEC. 2022

Madame la Présidente,

Chère Martine,

Je souhaite appeler votre attention sur la multiplication des projets de « data centers » sur le territoire communal.

La situation géostratégique de Marseille amène de nombreux opérateurs à projeter d'y implanter ces équipements, à proximité du littoral et des câbles intercontinentaux qui y débouchent. Ils se prévalent du soutien de l'État et de l'intérêt, pour la France et l'Europe, de développer un « hub » majeur des télécoms, en direction notamment de l'Afrique et de l'Asie.

Or ces « data centers » consomment un volume très conséquent de foncier, une ressource rare à l'échelle de la ville. Très énergivores, ils génèrent d'importants îlots de chaleur. Ils ne créent que peu d'emplois directs et le développement lié d'activités numériques demeure aujourd'hui très hypothétique. De fait, leurs promoteurs n'évoquent d'ailleurs pas l'intérêt de ces installations pour les Marseillaises et les Marseillais, si ce n'est autour d'une réutilisation de l'énergie fatale qui n'est pour autant pas illustrée localement par des exemples concrets.

Après que nous venons de connaître un nouvel été caniculaire et que la sobriété énergétique s'affirme comme une ardente nécessité, les avantages liés à l'implantation à l'échelle locale de ces « data centers » paraissent donc bien modestes et incertains au regard de leurs incidences négatives pour le territoire.

Afin de conjuguer l'intérêt national avec la nécessaire prise en compte des enjeux locaux, il me semble dès lors utile que les acteurs publics se dotent d'une doctrine partagée pour encadrer, réguler et planifier l'implantation de « data centers » sur l'aire marseillaise. Des échanges récents entre les services de la Ville et des énergéticiens (EDF, RTE et Enedis) ont confirmé l'intérêt d'une telle approche pour prioriser et ainsi phaser les besoins énergétiques.

Madame Martine VASSAL
Présidente
Métropole Aix Marseille Provence
BP 48014
13567 Marseille cedex 02

Cette doctrine pourrait ainsi projeter l'implantation des « data centers » à une échelle territoriale élargie, dans des zones clairement délimitées, « en dehors des centres urbains, sur des espaces à dominante industrielle, à certaines conditions (disponibilité foncière, capacité énergétique), notamment au sein de la ZIP de Fos-sur-Mer », comme l'évoque sans plus de précision à ce stade le Projet d'aménagement et de développement durable du Schéma de cohérence territoriale. Le ciblage vers des zones polluées et/ou délaissées est à envisager.

Elle permettrait également de fixer un numerus clausus énergétique pour le secteur des « data centers », afin de ne pas dégrader l'empreinte du territoire, déjà engagé dans des projets lourds de décarbonation (électrification à quai des navires, four électrique d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer).

Elle serait enfin l'occasion d'affirmer des exigences sur les projets (performance et valorisation énergétiques, qualité architecturale, effet d'entraînement sur l'économie locale et l'emploi, etc.) et leurs porteurs (souveraineté), en sollicitant de ces derniers l'engagement d'actions bénéficiant au territoire et à ses habitants, dans le temps : renaturation, inclusion, formation, etc.

Afin que l'expansion des « data centers » soit une chance et non une charge de plus pour notre territoire, je ne doute pas que nous ne verrez que des avantages à œuvrer à l'élaboration d'une telle doctrine, en y associant l'ensemble des parties prenantes (Etat, Région, Grand Port Maritime de Marseille, Chambre de Commerce et d'Industrie, énergéticiens, opérateurs de « data centers »...).

Vous pouvez compter sur l'implication de la Ville pour y contribuer pleinement, en cohérence avec l'engagement environnemental qui est le sien dans le cadre de la démarche « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 ».

Dans l'attente de l'établissement de cette vision partagée, elle examinera chaque projet avec pour seule boussole l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations distinguées.

très sincèrement,



Benoît PAYAN

Copie :

- Monsieur Christophe MIRMAND, préfet des Bouches-du-Rhône
- Monsieur Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur